

Le Congrès national de la Société Protectrice des Animaux

Paris, 29 mai. — La Société des Animaux et Abolition de la Société protectrice des Animaux, a tenu aujourd'hui deux séances, l'une ce matin, l'autre cet après-midi.

Étaient présents : MM. Silveira, président de la Société protectrice des animaux, de Nancy ; M. de Réaume, délégué de Nancy ; Mme de Silva, etc.

MM. Colin et Felize ont pris successivement la parole.

Le Congrès a adopté à l'unanimité les vœux suivants :

1. Mode unique d'abattage en France, pour tous les animaux, et suppression de la saignée.
2. Transport des chevaux dans des paquets d'acier, et non pas dans les paniers à osier trop petits, ou les enduits en bois mort de soufre (petites briques, étouffements, etc.).
3. Mise rapide à l'étude, par le Gouvernement, de la création d'abattoirs régionaux pour les animaux de récréation.
4. Responsabilité des vétérinaires, à l'égard des animaux qui leur sont confiés.
5. Abandon du projet d'importation en France d'animaux venant des colonies, et, en particulier, de la création d'un service d'appareils frigorifiques dans les colonies.
6. Révision de l'ancien règlement concernant la loi Gramont.
7. Extension à toute la France et aux colonies, des mesures prises par le préfet de la Seine, concernant la surcharge et le règlement des foies.
8. Installation de freins à toutes les voitures, principalement aux fiacres et aux taxis.
9. Recommandation formelle aux agents d'intervenir eux-mêmes pour faire observer les lois de protection des animaux.
10. Création d'un grand comité officiel, chargé de veiller ce qui se passe dans l'intérieur des écuries.
11. Abandon ou délimitation, par la Ville de Paris, du projet consistant à mettre de l'asphalte dans les rues.
12. Adaptation d'un mode de saignée, qui permette aux animaux de trait de prendre leur nourriture pendant le rétablissement.
13. Création d'une école de cochers et de charretiers ; délivrance de papiers d'identité pour le permis de conduire, pour toute personne conduisant des bêtes de trait.
14. Règlement, dans le plus bref délai possible, de la question de l'embellissement des chevaux blessés sur la voie publique.

Un policier devenu apache blesse un inspecteur de la sûreté

Paris, 29 mai. — L'inspecteur de la sûreté Battisti procédait ce matin, rue Forest (13e arrondissement), à l'arrestation d'une femme qui venait de trapper une autre femme de deux coups de couteau au visage et au sein, lorsqu'il fut assailli par trois individus, parmi lesquels se trouvait un ancien inspecteur de commissariat démissionnaire, nommé Louis Monteil, et habitant au numéro 9 de la rue Carnot.

Monteil était en état de légitime défense, l'inspecteur Battisti sortit alors son revolver et fit feu sur ses agresseurs à cinq reprises. Atteint au ventre, Louis Monteil tomba grièvement blessé, mais il parvint néanmoins à se relever et courut dans sa poche et il frappa l'inspecteur Battisti à deux reprises.

L'inspecteur Battisti et Louis Monteil ont été transportés à l'hôpital de la Pitié, dans des états plus graves. L'inspecteur Battisti était entré, il y a deux mois à peine, dans l'administration.

Mort mystérieuse d'une sage-femme et d'un pharmacien

On découvre leurs cadavres côte à côte sur le plancher. — Ils ne portaient nul trace de violence ni d'empoiisonnement.

Paris, 29 mai. — M. Gaubert, commissaire de police du quartier du Mail, a été appelé ce matin à constater la mort mystérieuse de deux personnes, dans un luxueux appartement, dans un hôtel de la rue de Valenciennes, depuis quatre ans, au premier étage une sage-femme, Mme Barlet, âgée de quarante-cinq ans. L'appartement était d'un loyer de 6.000 fr. Mme Barlet, dont la clientèle était très nombreuse, a deux filles âgées l'une de 15 ans, l'autre de 13 ans.

Ce matin, l'aînée des enfants, surprise de ne pas voir sa mère, se leva, trouva la porte de sa chambre ouverte, et aperçut dans sa chambre, à coucher, à l'obscure, deux cadavres. Elle appela le valet de chambre. La porte fut enfoncée.

Mme Barlet gisait à terre, en chemise ; elle ne donnait plus signe de vie ; à ses côtés était étendu tout habillé un jeune homme, qui avait des relations d'affaires avec sa mère, M. Mahille, demeurant à Joinville-le-Pont, et établi pharmacien à Paris, dans le quartier de l'Opéra.

Les deux morts avaient les traits reposés et semblaient dormir.

Le commissaire de police aussitôt prévenu se rendit rue Réaumur accompagné d'un médecin.

Celui-ci ne put déterminer la cause de ce double décès ; aucune odeur de gaz répandue dans la chambre à coucher ne permit d'attribuer la mort à l'asphyxie, aucune marbrure sur le corps, aucune blessure n'autorisait le médecin à dire que le double décès devait avoir été provoqué soit par le poison, soit par des violences.

D'autre part, l'enquête n'a pas révélé les motifs de la présence du pharmacien auprès du corps de Mme Barlet.

Les corps ont été transportés à la Morgue où l'autopsie a été pratiquée.

M. Mahille, âgé de 35 ans, était marié ; Mme Barlet, séparée de son mari, était en instance de divorce.

LA CONQUÊTE DE L'AIR UN RAID D'OFFICIERS AVIATEURS

Nancy, 29 mai. — Une escadrille aérienne composée des lieutenants Rochette, Morel, Bouquet, Challe et du sapeur Séguin, partit ce matin à 5 heures et demie de Mourmelon (camp de Châlons), et atterri à Toul vers 9 heures.

A l'atterrissage, une roue de l'appareil du lieutenant Bouquet se brisa. Les autres aviateurs reprirent un peu plus tard leur voyage et arrivèrent à Nancy à quelques minutes d'intervalle, entre 10 h. 25 et 10 heures 45.

Un incident de l'après-midi, qui eut lieu à l'aéroport de Jarville, où se trouvait le lieutenant Bouquet, domestique de ferme, demeurant à Rollencourt.

Le 14 février 1912, vers 9 heures du matin, les époux Pruvost-Thibaut, cultivateurs à Rollencourt, partirent en voiture pour Hesdin, laissant à la femme, la jeune veuve Thibaut, leur mère, âgée de 73 ans, leur fils René-Oscar, âgé de 4 mois, et leur domestique Robert Duperrat. A leur retour, vers trois heures de l'après-midi, ils trouvèrent, sur le rebord de sa chambre, leur fils étendu sans vie, la tête fracassée, et dans une armoire-cour, le cadavre de la veuve Thibaut, dont la tête était couverte de sang.

DANS LA REGION A HELLEMES Empoisonnées par de la charcuterie

UNE VINGTAINE DE PERSONNES ONT ÉTÉ GRAVEMENT INDISPOSÉES

Il y a une quinzaine de jours, une vingtaine de personnes qui avaient mangé de la charcuterie provenant d'une maison du centre de la commune se trouvèrent sérieusement indisposées.

Ces malades, qui habitent pour la plupart à Bussellart, maisons Carrette, rues Sadi-Carnot, Pasteur et Paul-Bert, recurent les soins de trois docteurs, lesquels ne songèrent pas à avoir de ce cas grave l'administration compétente.

Les victimes de l'empoisonnement, toutes rétablées maintenant d'ailleurs, ne portent pas de plainte contre le charcutier, car ce dernier leur avait promis de les indemniser.

Or, il paraît qu'aujourd'hui, à la suite de refus signifiés par ce charcutier de tenir sa promesse, plusieurs personnes tiennent en public des propos qui parviennent aux oreilles de la police.

M. Watrelot, commissaire, ouvrit une enquête et fit connaître que des viandes fumées non estampillées avaient été achetées par le charcutier mis en cause.

Quelques jours se sont écoulés sans que l'objet d'aucune plainte jusqu'à présent.

A HAUBOURDIN Un cafetier satyre

Une grave affaire de meurtre, qui a causé une grosse émotion à Haubourdin, au raison de la personnalité de celui qui en fut le triste héros, et qui est resté dans la commune, vient d'être découverte. Voici dans quelles circonstances :

Mardi dernier, la jeune P., âgée de 11 ans, se plaignait à sa mère de douleurs spinales. Interrogée aussitôt, la fille fit paraître que dimanche dans l'après-midi, après un apport de trois heures, elle avait suivi à son domicile le sieur Théophile Braud, 50 ans, cafetier à Haubourdin, et se familiariser avec lui sur elle à plusieurs reprises, dans un monde coupable. Une plainte fut déposée à laendarmerie par les parents de l'enfant et à la suite de l'enquête ouverte, Braud fut arrêté et déposé au Parquet de Lille hier matin.

La petite P., fit des déclarations tellement convaincantes que M. Delisle, juge d'instruction, après avoir interrogé Braud, l'a fait écrouer à la Maison d'arrêt.

A Lambersart L'auto fantôme reste introuvable, mais...

Durant toute la journée d'hier mercredi, la gendarmerie de Lambersart d'un part, la Brigade mobile d'autre part, ont poursuivi leurs actives recherches dans le but de découvrir l'auteur de l'accident d'automobile qui coûta la vie mardi soir au jardinier Laville.

Jusqu'à présent, ces recherches n'ont pu être de résultat immédiat, mais il se pourrait qu'à la suite de certaines dépositions reçues de personnes habitant les environs de la

A St-Pol-sur-Ternoise La tête de Duperrat va tomber

Le recours en grâce de l'assassin de Rollencourt est rejeté. L'exécution est imminente.

Le président de la République vient de rejeter le recours en grâce formé par Duperrat, l'assassin de Rollencourt, qui fut condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais le 23 mars dernier.

L'exécution est imminente. Ainsi que la cour d'assises l'a décidé, elle aura lieu sur une place publique de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Le crime de Rollencourt

Voici, brièvement rappelé, le crime qui va faire tomber la tête de Duperrat :

L'assassin, Robert-Jacques-Bernard Duperrat, âgé de 29 ans, né à Paris (de l'arrondissement de la Chapelle), domestique de ferme, demeurant à Rollencourt.

Le 14 février 1912, vers 9 heures du matin, les époux Pruvost-Thibaut, cultivateurs à Rollencourt, partirent en voiture pour Hesdin, laissant à la femme, la jeune veuve Thibaut, leur mère, âgée de 73 ans, leur fils René-Oscar, âgé de 4 mois, et leur domestique Robert Duperrat. A leur retour, vers trois heures de l'après-midi, ils trouvèrent, sur le rebord de sa chambre, leur fils étendu sans vie, la tête fracassée, et dans une armoire-cour, le cadavre de la veuve Thibaut, dont la tête était couverte de sang.

Leur domestique avait disparu. Cette fuite constituait contre Duperrat une charge très grave que vient bientôt confirmer la découverte de gouttes de sang sur ses chaussures, et sur ses chaussettes, qui avait jetées sous un lit.

Des recherches actives faites par la gendarmerie amenèrent l'arrestation de Duperrat, le lendemain 15 février, à Aulain-Saint-Vaast.

Duperrat passa des aveux complets.

Pou après le départ de ses patrons, il alla chercher le cadavre de la veuve Thibaut, qu'il précipita sur elle, la renversa, lui porta deux coups.

N'ayant pu valancer complètement la résistance que lui avait opposé la malheureuse femme et rendu furieux par les reproches véhéments que lui adressait la veuve Thibaut, Duperrat lâcha un moment sa victime, alla chercher une cognée qui se trouvait dans un hangar voisin et il trappa la vieille femme à sa nuque, à la tête, au cou, et à la poitrine quelques pas puis s'efforça sur le sol, aspergeant de son sang le portail d'une grange après laquelle la scène se déroula. L'accusé porta alors un second coup de cognée à sa victime, coup qui détermina une fracture de la base du crâne et causa la mort.

Son crime accompli, Duperrat prit le cadavre par les pieds et le traîna quelques mètres plus loin, entre un hangar et un tas de terre, où il le dissimula sous quelques bûches.

Avant de fuir, se trouvant sans argent, l'accusé se rendit dans la chambre de la veuve Thibaut, s'empara d'une somme de 2 francs, et se précipita dans la rue, appartenant à la défunte. De là, il passa dans la salle à manger, où il fouilla une armoire dans laquelle se trouvait quelque argent, lorsque le petit René, couché dans une chambre voisine, se réveilla et cria, ce qui fut sa dernière parole.

Ces forfaits accomplis, Duperrat prit la fuite après s'être changé et lavé.

La veuve Thibaut a reçu deux coups violents à la tête, et un coup de poignard à la clavicle droite, deux coups très violents à la tête ; René Pruvost a eu le crâne fracturé en plusieurs endroits.

La mort de la veuve Thibaut a été la conséquence de la blessure faite à la naissance du nez ; cette blessure, consistant en une fracture s'étendant jusqu'à la base du crâne, détermina une hémorragie intra-crânienne qui a amené une compression cérébrale et la mort.

Les fractures multiples constatées sur le crâne de René Pruvost ont déterminé une désorganisation cérébrale mortelle.

Duperrat a été condamné à la guillotine. Il n'est pas mal noté, mais il est violent.

Le médecin légiste qui l'a examiné au point de vue mental a conclu à sa responsabilité pénale.

A l'audience, l'accusé répondit d'une voix calme aux questions qui lui furent posées par le président.

Six témoins furent entendus.

M. le procureur général, dans un réquisitoire énergique, réclama un châtiment impitoyable.

M. Albert Dupont, désigné d'office, prononça ensuite une plaidoirie émue, mais se résolut pas à sauver la tête de son client.

La guillotine arrive L'exécution aura lieu vendredi

Paris, 29 mai. — Les tois de justice ont quitté hier hangar pour l'exécution de Duperrat, à Saint-Pol.

DERNIÈRE HEURE

Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux

Les bandits anarchistes

CAROUY, CONFRONTÉ AVEC CAMBOULIEU ET RECONNU PAR CE DERNIER COMME SON COMPLICE, SE MET DANS UNE VIOLENTE COLÈRE

Paris, 29 mai. — M. Gilbert, juge d'instruction, a confronté cet après-midi Carouy, assisté de son avocat, M. Boucheron, avec Camboulieu, son dernier condamné, le 1er février, à cinq ans de prison avec son complice l'Espèce à huit ans de travaux forcés, pour le cambriolage de Maisons-Alfort, et le lieutenant Boulzoug.

Les deux malfaiteurs avaient déclaré que le cambriolage leur avait été indiqué par un individu qu'ils avaient connu à l'« Anarchiste » sous le nom de Ravol.

Les photographies de Carouy furent montrées à Camboulieu, lequel reconnut l'indiceur du cambriolage, qui était venu lui-même crocheter les portes du pavillon, qu'il savait pour le moment inhabité.

La confrontation a été des plus violentes. Camboulieu a formellement reconnu son complice.

« C'est toi, non vuais, je te reconnais », a-t-il dit.

Carouy, tout à l'heure blasé et ironique, est dans une colère épouvantable.

« Pourquoi me tutoyez-vous ? » a-t-il dit, et les yeux injectés de sang, il voulait se jeter sur Camboulieu.

Les gardes durent l'interposer.

« Vous n'avez rien à dire, dit-il, et les yeux injectés de sang, il voulait se jeter sur Camboulieu.

« C'est horrible de faire condamner un innocent ! Et vous avez osé recommencer de la sorte ! »

« Oh, riposta l'autre : je suis anarchiste et je défends ce que j'ai de mieux, l'anarchie continue de dire la vérité.

« Sur une interpellation du juge, Camboulieu fut très affirmatif et persista à reconnaître en Carouy son complice.

« Il n'y a rien qui soit en train, dit-il ; il n'y a rien qui soit en train.

« C'est vraiment dégoûtant, déclara Carouy.

« Et Camboulieu de répondre philosophiquement :

« Ne me mets pas en colère comme cela. Si tu avais pris la responsabilité, tu n'aurais pas eu le peine de la prendre à la place. J'en suis sûr, et tu en aurais un peu plus, car tu n'as fait que peu plus que moi.

« Tu n'as rien à dire, dit-il, et déclara Carouy, vous n'avez plus un mot de moi ! »

Antimilitariste condamné

Paris, 29 mai. — Le cour d'assises de la Seine, après avoir entendu les débats de l'affaire s'étant déroulée hier, a condamné à 3.000 francs d'amende prononcée par défaut, le 30 décembre 1910, contre M. Louis Goulet, ancien député du journal l'« Anarchiste ». Goulet était poursuivi en raison d'un article intitulé : « Lettre ouverte au soldat Graby », et dans lequel le ministre de la guerre et le Parlement avaient relevé les défauts de l'armée et du militarisme en France.

Le Goulet avait été condamné à 3.000 francs d'amende prononcée par défaut, le 30 décembre 1910, contre M. Louis Goulet, ancien député du journal l'« Anarchiste ». Goulet était poursuivi en raison d'un article intitulé : « Lettre ouverte au soldat Graby », et dans lequel le ministre de la guerre et le Parlement avaient relevé les défauts de l'armée et du militarisme en France.

Et ils n'avaient rien bu !

Paris, 29 mai. — Des scènes très brutales ont été jouées hier soir au cours d'un congrès des abstinentes à Erbourg-en-Brabant.

Plusieurs reprises les auditeurs interrompirent les orateurs. La police dut procéder à des expulsions.

Un volontaire de l'Etat déclara que tout le pays de Erbourg vit de la culture de la vigne, et que le vin pris en quantité raisonnable ne nuit pas à la santé.

La discussion devait peu après si violente que le président dut lever au milieu du tumulte général.

Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement

Paris, 29 mai. — Le conseil général de la Ligue française de l'enseignement a décidé qu'il se réunira le 1er juin à Erbourg-en-Brabant, au lieu de Germeroy-le-Bas.

L'ouverture du congrès a été fixée au jeudi 25 juillet et la clôture au dimanche 28 juillet.

Les questions inscrites à l'ordre du jour du congrès sont les suivantes :

1. L'enseignement civique et les œuvres post-scolaires.
2. L'enseignement professionnel, agricole et ménager.
3. Les bibliothèques populaires.

Envoyer les adhésions au congrès au siège de la Ligue, rue Beaumartin, 3.

La grève des anchois

Paris, 29 mai. — Tous les pêcheurs du quartier de Cannes ont décidé d'interrompre le pêche de l'anchois, qui depuis quinze jours était abondant.

Ils réclament une augmentation de salaire.

Cette décision met plus de cent cinquante pêcheurs en grève.

L'incendie du Cinéma

ON ENTERRE LES VICTIMES

Villa Real, 29 mai. — L'enterrement des victimes de la catastrophe du cinématographe, qui eut lieu hier, a été célébré à ce point cet après-midi. Les autorités civiles et militaires, et les écoles de gymnastique ont présidé la cérémonie, à laquelle assistaient également de nombreuses corporations et les délégués des provinces provinciales.

Le défilé des cercueils porta par les parents des victimes a donné lieu à des scènes navrantes. La foule était massée sur le parcours du cortège jusqu'au cimetière.

Au Congrès de Droit pénal

Grenoble, 29 mai. — Le congrès de droit pénal a émis un vœu tendant à obliger les tribunaux à motiver leurs jugements lorsqu'ils accordent les circonstances atténuantes.

L'affaire de la Rente Bi-mensuelle

L'EXTRADITION DE L'ESCRIC CHARLES WELLS. EST ARRIVÉE A PARIS HIER SOIR

Paris, 29 mai. — Le gouvernement britannique vient d'accorder l'extradition de Charles Wells, alias Rivier, ancien directeur de la Rente Bi-Mensuelle, et de sa matresse, Joanne Pairs.

Tous deux sont arrivés à Boulogne-sur-Mer cet après-midi, à 1 heure et demie, sous la surveillance du sous-brigadier de la sûreté, M. Poux, à qui revient l'honneur d'avoir identifié cet escroc qui, pendant 30 ans, tant en France qu'en Angleterre, a détourné plus de dix millions à la petite quinzaine.

Wells, qui est né à Broxbourne en 1841, fut arrêté, au mois de janvier dernier, à Falmouth, à bord d'un yacht. Il venait de fonder à Londres une nouvelle entreprise au capital d'un million « The Excelsior Yachting Trading Club ».

Cet individu qui, en 1900, dirigeait à Lyon le « Touriste Universel Centenaire », fut condamné, en juin de la même année, à deux ans de prison en Angleterre pour fraude.

Par les colossales escroqueries qu'il a commises, Wells avait déjà été condamné, sous une quarantaine de noms différents, à dix-huit années d'empisonnement et à dix-huit fois l'année de prison.

Il sera ramené à Paris dans la soirée.

Justice pour Rousset !

DANS UN GRAND MEETING, HIER SOIR, A PARIS, DE NOMBREUX ORATEURS ONT PRIS LA DÉFENSE DU DISCIPLINAIRE

Paris, 29 mai. — Un grand meeting en faveur de Rousset a été donné ce soir aux Sociétés Savantes.

Out s'occupait, sous la présidence MM. Ferdinand Buisson, député, Henri Bauer, Paul Brozat, Herold, homme de lettres, Lissart, ancien examinateur à l'École Polytechnique, Yvieux, Colly, Almercyda, etc.

Tous ont été contre la décision des juges militaires de Constantine, après la loi sur la guerre s'est vu l'obligation de rappeler ses subordonnés à la stricte observation de la loi.

Un amendement recommanda donc pour la troisième fois.

De nombreuses irrégularités ont été commises et justifiées la campagne actuelle, qui ne cessera que lorsque justice sera obtenue.

Les orateurs ont fait appel à tous les gens de cœur et de pensée libre ; ils ont cité les noms de personnalités de tous les mondes qui ont pris leurs concours à la cause de Rousset.

M. Lissart s'est particulièrement étendu sur l'attitude de M. Alfred Dreyfus, qui, dit-il, aurait dû se trouver à ce meeting par esprit de solidarité et de reconnaissance.

Si Dreyfus était innocent, Rousset l'est également, et sa cause est plus intéressante, étant donnée la conviction absolue du peuple.

Il est nécessaire, dit-il, que M. Dreyfus aille au devant de la justice, que la classe prolétarienne se prononce sur le sort de Rousset.

M. Lissart a ensuite attaqué avec force, et s'élevé contre le parti Dreyfus pour occuper le pouvoir, ne se sont pas montrés dignes de la confiance du public et ont trahi la justice.

Tous ceux, dit-il, qui sont restés les véritables défenseurs de la vérité, combattent pour Rousset. Si nous ne sommes pas satisfaits, une agression violente se créera qui rappellera les journées des plus énergiques de 1898.

Un ordre du jour en faveur d'une action géographique a été voté à l'unanimité.

Plus de chiens policiers à Brest

Brest, 29 mai. — Le citoyen Masson, député socialiste de Brest, a demandé aux commissaires de police de se débarrasser des chiens policiers.

Les chiens avaient été employés dans les manifestations ouvrières sous la municipalité précédente.

M. Guist'hau à Poitiers

Poitiers, 29 mai. — M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, accompagné de M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, est arrivé à Poitiers ce soir à 11 heures.

Il a été salué à la gare par le préfet, le recteur, le maire et les sénateurs du département.

M. Guist'hau, qui doit inaugurer demain la station biologique installée par l'Université de la ville, est descendu à la Préfecture.

Les conspirateurs portugais

Lisbonne, 29 mai. — Les journaux publient à cette nouvelle en date de Regoa, dans la province de Tras-os-Montes, disant qu'une bombe de dynamite a éclaté dans le village de l'Hotel de ville, occasionnant des dégâts à hauteur de 100.000 francs.

Il a été tué un individu qui avait fabriqué la bombe ont été blessés.

Le satyre de Pompey auver

Nancy, 29 mai. — Le maréchal Gérard, qui vint à Nancy, a été vu à Pompey, près de Nancy, la petite Héloïse Schoumacker, a fait des aveux complets au sujet d'insultes.

Un cadavre dans l'île des Cygnes

Paris, 29 mai. — Le cadavre d'un vieillard de soixante-dix ans, de mise correcte, a été découvert ce matin, vers dix heures, dans l'île des Cygnes, à Grenelle. Il portait une profonde blessure à la tête. On le trouva sans vie, sans aucun signe de violence.

Tout permet de croire que celui-ci s'est suicidé.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La nourrice de l'enfant de Berthe Coindet parut.

— Vous allez répondre à mes questions, n'est-ce pas ? dit le magistrat.

— Oui, monsieur.

— Dites-moi : la veille de la mort de votre nourrisson, vous êtes sortie en voiture avec M. de Harting et le docteur Coindet ?

— Oui, monsieur.

— Racontez-moi ce qui s'est passé au moment de votre sortie.

— Madame attendait avec impatience son fils, le docteur, qui tardait à venir. Enfin, il arriva. Et alors...

— Alors ?

— Alors, madame décida que monsieur viendrait avec nous et qu'il causerait en route avec madame.

— Bien ; mais auparavant... Dites-moi ce qui s'est passé... N'avez-vous pas pris à ce moment-là même un bol de bouillon comme vous faisiez chaque jour ?

— La nourrice parut se souvenir.

— Oui, monsieur, dit-elle vivement. Oui, monsieur, et même je me souviens que je trouvais à ce bouillon un goût particulier et que je fus sur le point de le plaindre à mesure que la température du chef, qui me faisait servir un bouillon aigre.

— M. de Cros, dont les yeux brillèrent, se tourna vers le greffier.

— N'oubliez pas cet important détail ! lui dit-il.

— Puisse, s'adressant à la nourrice :

— Avez-vous remarqué ce que faisait le docteur ?

— Je me souviens que madame, le trouvant très pâle, lui en fit l'observation... Il répondit : « Je suis très fatigué... J'ai été de service la nuit dernière ! »

— N'avez-vous pas été surprise de la subite maladie de votre nourrisson ?

— Si, monsieur... J'ai déjà soigné et nourri plusieurs enfants... Je n'ai jamais vu pareille

maladie.

Le magistrat fit signe à la nourrice que son interrogatoire était terminé, puis il fit appeler Rosita.

La jeune fille pénétra dans le cabinet.

— Vous êtes la maîtresse du docteur Maxime Coindet ? lui demanda M. de Cros.

— Vous viviez avec lui, chez lui, avant son arrestation ?

— Oui, monsieur.

— Votre complicité dans les crimes qu'il a commis n'a pu être établie... Néanmoins, vous resterez détenue, et pour cause, jusqu'au jour du jugement... Vous aurez à répondre devant la Cour assises. Vous affirmez encore que vous n'avez eu aucune connaissance des projets de votre amant ?

— Oui, monsieur, je l'affirme... Quels crimes a-t-il donc commis ?

— La femme Julie Beicourt est votre mère ?

— Non, monsieur.

— Comment le savez-vous ?

— C'est Malapan qui me l'a dit en confidence.

— Julie Beicourt sais-elle que Malapan vous a fait cette confidence ?

— Non, monsieur.

— Malapan connaît-il vos parents véritables ?

— Non, monsieur ; Julie Beicourt seule les connaît.

— Pourquoi ne les fait-il pas connaître ?

— Malapan m'a dit que Julie avait intérêt à garder ce secret.

— Depuis combien de temps savez-vous cela ?

— Depuis peu.

— Que croyez-vous auparavant ?

— Ma sœur Jeanne — qui est bien, elle, la fille de Julie et de Malapan — et moi, nous croyions être sœurs, et Julie, je ne sais

dans quel but, en nous traitant toutes deux de la même façon, s'efforçait de nous persuader que nous étions filles de gens fort riches. Elle nous montrait souvent un portrait que elle garde, en assurant que la femme représentée par ce portrait était notre mère. En réalité, je ressemble, dit-ou, beaucoup à cette femme, dont l'image est si bien gravée dans mon esprit que je la reconnaîtrai si je la voyais.

M. de Cros donna l'ordre qu'on reconduisit Rosita.

Puis se recueillit longtemps et fit venir le docteur Maxime Coindet.

XVII

Celui-ci parut, flanqué de deux gendarmes. Il était très pâle et paraissait avoir beaucoup souffert de sa captivité.

Depuis son arrestation, suscitée par les découvertes de l'habile agent Barrot, il avait été tenu au secret.

— Asseyez-vous, dit le juge d'instruction.

— J'espère, monsieur, fit le docteur, s'adressant à vous, que vous allez me dire de quel crime on m'accuse et pour quel motif j'ai été arrêté.

— Je vais vous le dire, répondit M. de Cros... Je vais vous le dire... D'abord, rendez à mes questions, et n'oubliez pas que j'ai suivi le droit d'interrogatoire !

Il y eut un silence assez long, pendant lequel le magistrat parut réfléchir encore avant de parler.

C'est que l'interrogatoire qu'il allait faire subir au docteur avait une importance capitale.

Il s'agissait d'établir la culpabilité de Maxime Coindet et d'essayer de lui faire faire des aveux.

La tâche était malaisée.

— Vous avez été élevé par les soins de l'ar-

ron de Harting, qui s'était intéressé à vous... commença M. de Cros. Grâce à ses bontés, vous avez fait d'excellentes études. Le baron a eu pour vous le plus fin choix d'une profession. Vous avez été élève de la médecine... L'expérience a démontré que vous aviez pour cet art des aptitudes particulières. Vous aviez une véritable vocation. Jeune encore, vous passez pour un fort habile homme. La science vous attire par les secrets qu'elle cache et que, curieux, vous vous efforcez de pénétrer... Vous êtes, assure-t-on, un être étrange... mais on ne vous a vu vous mêler aux amusements de vos camarades... Vous êtes incertain... Vous vous plaisez dans la solitude... Vous ne vous livrez jamais... Vous n'avez pas d'amis... On ne sait quelles pensées vous absorber.

— Eh quoi ! interrompit Maxime, sont-ce là des crimes ? J'aime la solitude parce qu'elle favorise l'étude, pour laquelle, en effet, je me passionne... Pour un peu, on ferait de moi un misanthrope... La vérité est que je suis surtout timide. Rien de plus explicable. Les faits qui ont entouré ma naissance sont terribles. J'ai subi toutes les souffrances de l'enfance, par les états de santé trouvant dans une situation semblable à la mienne... Voilà ce qui m'a toujours préoccupé. Je marche dans la société comme un homme qui se sent entouré d'étrangers indifférents, pour ne pas dire plus, et je suis timide et défiant, peut-être timide et défiant. Il a dans mon cas une étude psychologique curieuse à faire, mais dont le résultat serait, je le présume, plutôt en ma faveur.

— Vous êtes excessivement ambitieux, reprit le magistrat... du moins vous passez pour tel.

— Ambitieux, il faut l'être, répondit Maxime... et prétendre beaucoup. Si même que soit le résultat, on n'ambitionne que par la puissance que donne l'ambition. Qui n'a pas

d'ambition végétale... Il faut une ambition déterminée pour sortir de la foule.

— Sous la foule apparaît qui vous caractérise, continue le juge d'instruction, vous cochez — on l'affirme — des passions très vives.

— Il faudrait le prouver, répondit ironiquement Maxime.

— On vous a vu poursuivre le même but avec acharnement, dit M. de Cros.

— C'est que j'ai du courage et que la lutte excite ma volonté, répliqua le docteur. Mais à quoi bon toutes ces questions ? J'avois que je ne suis le expliqué qu'avec.

— A prouver, répondit le magistrat, que pour arriver à votre but, vous avez été grand, pour servir vos passions, vous êtes homme à former silencieusement et patiemment un projet hardi, à le mettre longuement et à l'exécuter enfin habilement comme sans crainte.

Maxime troussilla en comprenant le sens des questions que lui avait adressées M. de Cros avec une adresse excessive.

— Quel projet ? demanda Maxime. De quel projet parlez-vous ?

— Je vais vous le dire, fit le magistrat. Donc, ambitieux, vous savez que la fortune est l'une des plus grandes forces de l'homme, surtout quand elle est un outil aux mains d'un être tempéré comme vous l'êtes, d'un être doux, inséparable, intelligent, même d'une intelligence supérieure, et passionné d'autant plus qu'il est jeune, ardent, et qu'il sent en soi la vie, en quelque sorte, bouillir... Mais aux hommes même d'une valeur reconnue, la fortune ne vient pas toujours, ou bien elle ne vient que lentement.

— Or, vous souhaitez la fortune, pour la force qu'elle donne, afin de satisfaire votre ambition et pour les jouissances qu'elle assure ; mais vous êtes impatient de la posséder... A quoi bon la fortune quand l'âge est

venu ? Alors, vous cherchez par quel moyen il vous serait possible de devenir riche tout de suite... Ce moyen, vous le trouvez... L'ambition, ce moyen, vous l'avez éprouvé, vous l'avez éprouvé, mais peu à peu vous y accoutumez... C'est pour cela un peu que vous êtes taciturne. Votre esprit, rempli de projets qui vous occupent sans résultat, se complait dans la solitude...

Vous fuyez vos camarades... Ils sont tous pleins de sensations juvéniles qui vous semblent fadeuses... Vous mûrissez ce projet de votre projet et vous vous éloignez de plus en plus de toute fréquentation, vous ne vous confiez à personne naturellement, car vous pensez ne sont pas de celles qu'on croit... Elles sont terribles !

Maxime interrompit le magistrat.

Mais c'est un roman que vous me racontez, le monsieur, dit-il, roman assez intéressant, le monsieur, mais, de grâce, arrêtez au fait.

Cependant il était très pâle. Il admirait le exactitude du juge, qui, psychologiquement avec une logique excessive, lui exposait des faits rigoureusement exacts.

Il commença à avouer pour en se redonnant compte de l'adresse que montrait l'homme dans les mains de qui il se trouvait, dont les déclarations étaient si judicieuses et si pleinemment ordonnées.

— Ce n'est pas un roman, dit M. de Cros, c'est votre histoire.

— La plaisante chose ! fit Maxime... Enfin, j'espère que nous tomberons au dénouement.

— Nous y arrivons, en effet, répondit le magistrat. Émission de l'arrêt le plus qui vous vous êtes tracé.

— Voyons ce plan, dit le docteur ironiquement ; je suis curieux de le connaître.

KA 1019